

PROAGRI

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Appui DUERP

(Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Sécurisez votre travail et celui de vos salariés en élaborant votre DUERP

Les + AVANTAGES

- **Gagnez du temps** dans la rédaction de votre DUERP
- **Identifiez les mesures de prévention** à mettre en place grâce à notre appui méthodologique
- **Soyez serein** avec notre outil clé en main

Vous êtes employeur et vous souhaitez vous mettre en conformité avec vos obligations réglementaires de santé et sécurité au travail.

Vous voulez :

- *assurer la sécurité de vos salariés et prévenir les accidents de travail*
- *réduire les risques de pénalités financières et sanctions juridiques.*

Un conseiller vous accompagne pour formaliser votre DUERP.



Le Saviez-vous ?

L'élaboration d'un DUERP dès l'embauche du premier salarié fait partie de la nouvelle conditionnalité sociale de la PAC 2023. En cas de non-conformité, une pénalité de 5% est appliquée sur les aides attribuées.

Appui DUERP

Notre accompagnement



Préalable

Plusieurs documents sont nécessaires à l'élaboration du DUERP : liste des entreprises prestataires de services et des intervenants extérieurs, liste des engins et du matériel agricole, inventaires des dispositifs de sécurité (extincteurs, bouche d'incendie...), inventaire des produits dangereux.

Le conseiller se rend sur votre exploitation pour :



→ Effectuer une visite des lieux de travail



→ Vous accompagner à la rédaction du DUERP avec notre outil clé en main :

- description des lieux et des activités de l'entreprise
- identification et évaluation des risques professionnels
- formalisation de l'analyse des risques
- recensement des mesures préventives à mettre en place

Suite à ce rendez-vous, vous recevrez votre DUERP personnalisé et modifiable en cas d'un nouvel aménagement dans le travail ou tout autre changement impactant la sécurité.

Pour aller plus loin

Nous pouvons aussi vous accompagner :

- **Accompagnement à la mise à jour du DUERP avec visite de sécurité** : actualisez votre DUERP en cas de changement d'une activité ou organisationnel.
- **Analyse de situation de travail et organisationnelle** : améliorez la sécurité et les conditions de travail
- **Diag RH** : assurez-vous d'être en conformité avec la législation du travail en réalisant un diagnostic Ressources Humaines
- **Formations** : SST (Sauveteur Secouriste du Travail), manipulation des extincteurs

Contactez-nous !

Pôle Hommes & Entreprises
02 54 55 20 08
hommes-et-entreprises@loir-et-cher.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher
CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS

Tél : 02 54 55 20 00
www.loir-et-cher.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER